Respect du règlement Intérieur

Chers adhérentes et adhérents,

Les contrôles ont commencé, il vous est demandé d'avoir votre carte sur vous avec la photo collée dessus. Celle-ci peut être contrôlée à tous les cours, c'est votre ***« pass d'entrée*** *»* ***vous devez toujours être en mesure de la présenter.***
Il vous est également demandé d'être agréable autant avec les bénévoles qu'avec nos éducateurs sportifs, lesquels font aussi de leur mieux.
Nous vous rappelons qu'une procédure de destitution pourra être mise en œuvre dans le cas d'insultes envers l'un de nos éducateurs sportifs ou de nos bénévoles.

Rappel des règles de respect et de bonne conduite :
En tant qu'association et utilisateurs, nous sommes tenus de respecter le règlement des salles de sport. Ce règlement établi par la Ville de Saintes est visible dans l'entrée du gymnase du Grand Coudret

De ce fait, il ***est strictement interdit*** *d'accéder aux salles ou installations* **sans la présence d'un membre du CA ou de l'éducateur***, d'entrer et de sortir par les issues de secours ou de stationner dans le SAS.*

Chaussures propres et adaptées : *Merci de penser à changer de chaussures avant d'entrer dans les salles afin de préserver la propreté des sols et des équipements. Notamment au Grand Coudret, où la règle est trop souvent oubliée.*
Tout manquement à ces règles pourra entraîner des mesures adaptées, décidées par le conseil d'administration. Exemple : le passage obligé par les vestiaires pour déposer vos chaussures de ville.

Ces consignes s'appliquent à tous sans exception.

Merci à toutes et tous pour votre compréhension et votre coopération

Le Conseil d'Administration

Saintes le 12 novembre 2026